

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MCP Cité / CDOS68

29 rue du Chanoine Henri Cetty – 68200 Mulhouse

Samedi 18 mars 2023

ORDRE du JOUR

Validé par le CA le 16 février 2023.

Assemblée Générale Ordinaire statutaire 2022

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Vérification des pouvoirs.
4. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 10 mars 2021.
5. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 30 mars 2021.
6. Rapport Moral du Président.
7. Rapport d'activité du Secrétaire Général.
8. Rapport Financier du Trésorier Général
9. Rapport des Réviseurs aux Comptes.
10. Quitus au Trésorier.
11. Présentation du Budget Prévisionnel 2023.
12. Rapports des Présidents des Commissions.
13. Quitus au Conseil d'Administration.
14. Fixation des Cotisations et participation aux frais d'organisation de l'assemblée générale.
15. Désignation des Réviseurs aux Comptes.
16. Divers. *(Réponses aux questions écrites parvenu au moins 20 jours avant l'AG)*
17. Parole aux invités
18. Clôture.

Un buffet clôturera l'Assemblée Générale si les conditions sanitaires le permettent.

Pour le Comité,
G. BOOTZ
Président du CDOS68

Rappel :

Article 5 des statuts du CDOS68 §3,4.

Chaque organisme départemental, membre du CDOS, est représenté par son président ou une personne de son comité de direction dûment mandatée à cet effet.

Ce représentant ne peut être porteur que d'un seul mandat.